

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Délibération n°2024.12.261

Tarifs 2025 : eau potable

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.261**

Rapporteur : Thierry HUREAU

TARIFS 2025 : EAU POTABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès aux services d'assainissement

Par délibération n° 570 du conseil communautaire du 14 décembre 2017, GrandAngoulême a approuvé la généralisation de l'exercice de la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire à compter du 31 décembre 2017.

Sur le territoire, le service est exercé par plusieurs délégataires selon des modalités et des tarifs différents :

- Sur le territoire de l'ex communauté d'agglomération de GrandAngoulême et les communes de Bouex, Dirac, Dignac, Garat, Sers, Sireuil, Torsac, Trois Palis, Vouzan, Asnières sur Nouère et Marsac par le biais d'un contrat de concession avec la SPL SEMEA depuis le 1^{er} avril 2017 pour 20 ans ;
- Sur les communes de Claix, Mouthiers sur Boème, Plassac-Rouffiac, Rouillet Saint Estephe et Voeuil et Giget par délégation de service public confiée à la société AGUR jusqu'à la fin 2027;
- Sur les communes de Balzac, Brie, Champniers, Jauldes et Vindelle par délégation de service public confiée à la société VEOLIA jusqu'à la fin 2024 ;
- Sur la commune de Voulgézac par le SMAEP SUD.

Au 1^{er} janvier 2025, les communes de Balzac, Brie, Champniers, Jauldes et Vindelle seront gérées par la SPL SEMEA. Cette reprise en gestion du territoire du secteur Nord a amené à une réflexion sur l'harmonisation tarifaire.

Ainsi, après plusieurs réunions du groupe de travail, il est proposé à l'assemblée d'harmoniser le tarif de l'eau sur l'ensemble du territoire, incluant le secteur AGUR et le syndicat Sud sur la base d'un tarif qui préserve le niveau de recettes tout en s'assurant d'une répartition équitable des évolutions de factures entre les différents types d'usagers.

Par ailleurs, le tarif 2025 intègre les conséquences de la réforme des redevances de l'agence de l'eau qui passe de 0,43 € HT en 2024 à 0,49 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

Il est ainsi proposé les tarifs suivants pour l'année 2025 :

SEMEA		
	TARIFS 2024 € HT	TARIFS 2025 € HT
Abonnement	39,24	42,00
GrandAngoulême	2,72	4,20
Délégataire	36,52	37,80
Consommation	1,3216	1,4298
GrandAngoulême	0,2167	0,2862
Délégataire	1,1049	1,1436
Redevance Prélèvement AEAG	0,1000	0,1000
Redevance Pollution AEAG	0,3300	REDEVANCE SUPPRIMEE
Redevance Consommation Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	/////	0,32
Redevance Performance réseaux Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	/////	0,070
Taux de TVA	5,5%	5,5%
Prix de l'eau distribuée (base facture de 120 m³/TTC) (1)	2,1930	2,3946
FACTURE GLOBALE EAU POTABLE /120 M³/TTC	263,16	287,36
Dont abonnement et consommation	208,71 €	225,33 €
Dont taxes AEAG	54,44 €	62,03 €

(1) sur la base d'une facture TTC pour une consommation de 120 m³.

Si on ajoute le prix de l'assainissement collectif, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée sera de 4,8112 €, en augmentation de 3,15 % par rapport à 2024, soit 18,20 euros pour 120 m³.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

Pour le délégataire AGUR et la commune de Voulgézac gérée par le Syndicat Sud (délégué à SAUR) :

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2025 :

AGUR ET SYNDICAT SUD		
	TARIFS 2024 € HT	TARIFS 2025 € HT
Abonnement	77,25	42,00
Grand Angoulême	40,93	6,14
Délégataire	36,32	35,86
Consommation	1,279	1,4298
Grand Angoulême	0,6920	0,8498
Délégataire	0,5870	0,580
Redevance Prélèvement AEAG	0,0912	0,0912
Redevance Pollution AEAG	0,3300	REDEVANCE SUPPRIMEE
Redevance Consommation Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	/////	0,32
Redevance Performance réseaux Eau potable (nouvelle redevance AEAG)	/////	0,070
Taux de TVA	5,5%	5,5%
Prix de l'eau distribuée (base facture de 120 m³/TTC)	2,4734	2,3854
FACTURE GLOBALE EAU POTABLE /120 M³/TTC	296,74	286,24
Dont abonnement et consommation	243,42	225,32
Dont taxes AEAG	53,32	60,92

Si on ajoute le prix de l'assainissement collectif, le prix du m³ d'eau distribuée, collectée et traitée sera de 4,801 €, en baisse de 2,87 % par rapport à 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

Je vous propose :

DE FIXER le prix de l'eau potable pour l'année 2025 de la façon suivante :

Délégataires	Désignations	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2025 HT	Communes
SEMEA	Prix du m ³ consommé	1,3216	1,4298	➤ Ex-GrandAngoulême ➤ Asnières ➤ Bouex ➤ Dignac ➤ Dirac ➤ Garat ➤ Marsac ➤ Sers ➤ Sireuil ➤ Torsac ➤ Trois Palis ➤ Vouzan ➤ Balzac ➤ Brie ➤ Champniers ➤ Jauldes ➤ Vindelle
	Abonnement annuel (compteur inférieur ou égal à 20 mm)	39,24	42	
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	125,94	130,27	
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	251,83	260,69	
AGUR	Prix du m ³ consommé	1,279	1,4298	➤ Claix ➤ Mouthiers ➤ Plassac-Rouffiac ➤ Rouillet Saint-Estèphe ➤ Voeuil et Giget
	Abonnement forfaitaire annuel	77,25	42	
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	77,25	130,27	
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	77,25	260,69	
SYNDICAT SUD	Prix du m ³ consommé	1,279	1.4298	➤ Voulgézac
	Abonnement forfaitaire annuel	77,25	42	
	Abonnement annuel (compteur de 25 mm à 50 mm)	77,25	130.27	
	Abonnement annuel (compteur supérieur à 50mm)	77,25	260,69	

DE PRECISER que les tarifs des différentes redevances incorporées à la tarification de l'eau seront intégralement répercutés sur l'utilisateur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Affichage : 20/12/2024

DE PRECISER que l'ensemble des tarifs de l'eau étant harmonisés en 2025, le budget eau intégrera un premier pas vers une tarification sociale dont la forme reste à définir selon les résultats de l'étude en cours menée par un bureau d'étude par le biais d'un amortisseur social (type chèque eau).

Pour : 72 Contre : 3 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024